

Séverin JEAN

Maître de conférences en droit privé UT1-Capitole

Responsable de la licence professionnel « Comptabilité et gestion des entités agricoles »

Responsable pédagogique de la licence I droit

Co-responsable de la double licence droit et gestion

Membre élu du Conseil de la Faculté de droit de Toulouse

Université Toulouse Capitole, IEJUC (EA 1919)

Manufacture des Tabacs, Bureau MD404

21, allée de Brienne, 31015 Toulouse

Email : severin.jean@ut-capitole.fr

Tel : 05 61 12 86 43

Formation

- Depuis 2013 : Maître de conférences en droit privé
- 2012 : Doctorat en droit privé « *La protection des droits subjectifs par la responsabilité civile* », mention Très Honorable avec Félicitations du jury, Université Toulouse Capitole

Enseignements (2005-2020)

(Les enseignements dispensés en 2019-2020 apparaissent en gras)

- **Cours à l'Université Toulouse I Capitole :**
 - Master II :
 - **M2 Droit immobilier, Urbanisme et Construction (FOAD) :**
 - Contentieux de la construction
 - **Assurances de construction**
 - **Droit pénal de la construction**
 - **M2 Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires :**
 - Droit de la distribution et de la concurrence
 - **Négoce agricole**
 - **M2 Contrats et responsabilités des professionnels : Les contrats de production en matière agro-alimentaires**
 - Master I Juriste d'entreprise : Droit pénal des affaires
 - Master I Droit social (FOAD) : **Droit du travail 2**
 - Licence III Administration Economique et Sociale : Droit du travail
 - Licence III Droit : **Droit du travail**
 - Licence II Droit :
 - Droit des affaires
 - **Droit de la responsabilité civile (présentiel et FOAD)**
 - Licence I Droit :
 - Institutions juridictionnelles
 - **Droit de la famille (présentiel et FOAD)**
 - Capacité Droit :
 - Procédure pénale
 - Droit des affaires
 - Diplômes d'université :
 - DU de l'Institut des Etudes Juridiques de l'Urbanisme et de la Construction : Introduction au droit immobilier
 - DU « *Mandataire judiciaire à la protection des majeurs* » :
 - Les fondamentaux de la protection de la personne
 - La responsabilité civile et pénale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
 - **DU « *Expertise comptable de justice* » : Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès (Formation continue)**
 - Institut d'Etudes Judiciaires de Toulouse :

- Préparation au concours de l'ENM :
 - Droit patrimonial
 - Droit de la responsabilité civile
 - Droit de la famille
 - Entraînement aux oraux
 - Préparation à l'examen d'entrée du CRFPA :
 - Droit des obligations : Contrats et responsabilité civile délictuelle
 - Droit civil : droit de la famille et droit des contrats spéciaux
 - Entraînement au « grand oral » de libertés et droits fondamentaux
 - Préparation aux autres concours (Greffes, Pénitentiaire, Protection judiciaire de la jeunesse, Officiers et Commissaire, Sous-officier de gendarmerie et Gardien de la paix, Inspection du travail)
 - Les jeudis de l'immobilier de l'Institut des Etudes Juridiques de l'Urbanisme et de la Construction :
 - La publicité foncière
 - La délimitation de la propriété
 - La construction sur le terrain d'autrui
- **Cours à l'Université Paris XII : Les fondamentaux de la protection de la personne (Master II « Protection de la personne vulnérable »)**
- **Cours à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier** : La responsabilité civile médicale (DIU de droit médical)
- **Cours à l'Université Autonome de Madrid** : Les institutions juridictionnelles privées françaises (Double diplôme Franco-Espagnol en droit, Licence en droit et Master I de droit, Programme Erasmus)
- **Cours à l'Institut Catholique de Toulouse** :
 - Master II « Psychologie clinique de la santé : Accompagnement des personnes en situation de dépendance » : Psychologie clinicien : aspects juridiques et administratifs
 - Licence III droit : Droit du travail
 - **DU « Expertise judiciaire, d'assurance et d'évaluation du préjudice corporel » : Responsabilité civile et indemnisation**
- **Cours à Toulouse Business School** :
 - **Le droit, instrument de l'entreprise (Bachelor 1^{ère} année)**
 - **Le choix stratégique de la société (Bachelor 3^{ème} année)**
 - **Dynamique commerciale et humaine de l'entreprise (Bachelor 2^{ème} année)**
 - **Droit économique (Programme grandes écoles)**
- **Cours à l'Institut Régional Sanitaire et Social de Midi-Pyrénées de la Croix-Rouge** :
 - 2^{ème} année d'Assistant de service social : Droit de la famille
 - 1^{ère} année d'Assistant de service social :
 - Introduction au droit
 - Responsabilité et organisation juridictionnelle
- **Cours à l'Ecole des avocats Sud-Ouest Midi-Pyrénées (Formation continue des avocats)** :
 - La délimitation de la propriété
 - Le droit pénal de la construction
- **Travaux dirigés à l'Université Toulouse I Capitole et au CUFR J.-F. Champollion d'Albi** :
 - Master I : Contrats spéciaux
 - Licence III : Les biens de l'entreprise, Droit des biens, Droit des sûretés
 - Licence II : Droit des obligations, Droit de la responsabilité civile
 - Licence I : **Tutorat de méthodologie**, Introduction au droit privé, Droit de la famille, Travaux de soutien universitaire
- **Formations diverses** :
 - MJPM : La responsabilité civile des Mandataires judiciaires à la protection des majeurs
 - **EDF : Les écrits juridiques**
 - Institut Français de l'expertise immobilière : Le bail commercial et la loi Pinel
 - Association ASSOCENTOU (assistant(e)s de service social) : Les différentes formes de conjugalité
- **Consultations diverses** :
 - La qualité d'associé-coopérateur
 - L'urgence en kinésithérapie

Activités de recherche (2008-2020)

(Les activités de recherche en cours ou réalisées en 2019-2020 apparaissent en gras)

- **Thèse** : *La protection des droits subjectifs par la responsabilité civile*, Thèse, Université Toulouse Capitole, 2012.
- **Ouvrage** :
 - 1- *Les personnes*, éd. Ellipses, coll. 100% droit, en préparation (coécrit avec M. Beaussonie, PR, Université Toulouse Capitole).
 - 2- *Droit de la forêt*, en préparation.
- **Chronique** : **Chronique en droit des biens**, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée* (coécrite avec M. Laurent, PR, Université Toulouse Capitole) :
 - 1- Hebdo éd. Privée, n° 787 du 20 juin 2019 : « Le dé plafonnement du loyer du bail commercial renouvelé est possible lors du second renouvellement en raison de l'accession, au profit du bailleur, des améliorations financées par le preneur lors du premier renouvellement » (Civ. 3, 14 mars 2019, n° 18-13.221) ; « Faute de décision majoritaire de l'assemblée des copropriétaires, la création d'un syndicat secondaire n'est possible qu'en présence d'une stipulation expresse dans le règlement de copropriété » (Civ. 3, 14 mars 2019, n° 18-10.214).
 - 2- Hebdo éd. Privée, n° 770 du 31 janvier 2019 : « La taxe d'habitation constitue une dépense nécessaire pour la conservation d'un bien indivis » (Civ. 1, 5 décembre 2018, n° 17-31.189) ; « L'indivision ne s'applique pas aux chemins d'exploitation » (Civ. 3, 5 décembre 2018, n° 17-22.508) ; « L'utilité objective comme critère de répartition des charges relatives aux conventions de restauration et aux conventions hôtelières dans les résidences-services » (Civ. 3, 19 novembre 2018, n° 17-27.526) ; « La création d'un syndicat secondaire exige que les constructions soient matériellement distinctes et indépendantes les unes des autres » (Civ. 3, 12 juillet 2018, n° 17-26.133).
 - 3- Hebdo éd. Privée, n° 749 du 12 juillet 2018 : « La prescription acquisitive abrégée de l'ancien article 2265 du Code civil s'applique à la Polynésie française » (Civ. 3, 14 juin 2018, n° 16-22.539) ; « L'indemnité d'occupation est due pour la période courant de l'attribution préférentielle au partage définitif de l'indivision » (Civ. 1, 15 mai 2018, n° 17-18.903) ; « L'indemnité d'occupation cesse en cas d'adjudication d'un bien indivis » Civ. 1, 11 avril 2018, n° 17-17.495).
 - 4- Hebdo éd. Privée, n° 739 du 19 avril 2018 : « L'inconstitutionnalité du droit de préemption urbain lors de la première vente consécutive après la division d'un immeuble » (Cons. const., décision n° 2017-683 QPC du 9 janvier 2018) ; « L'occupation sans droit ni titre du bien d'autrui constitue un trouble manifestement illicite autorisant la saisine du juge des référés » (Civ. 3, 21 décembre 2017, n° 16-25.469) ; « Le juge judiciaire peut ordonner la démolition d'éoliennes implantées en méconnaissance des règles d'urbanisme à la condition que le permis de construire ait été préalablement annulé par le juge administratif » (Civ. 1^{ère}, 14 février 2018, n° 16-19.340) ; « L'acquisition de la propriété d'un bien indivis se réalise selon les proportions fixées par le titre de propriété et non selon les modalités du financement » (Civ. 1, 10 janvier 2018, n° 16-25.190) ; « La qualification de chacune des dépenses engagées par un indivisaire pour obtenir une indemnité au sens de l'article 815-13 du Code civil » (Civ. 1, 13 décembre 2017, n° 16-27.830) ; « Les créances et indemnités qui remplacent des biens indivis ou sont destinées à les réparer sont de plein droit indivises » (Civ. 1, 7 février 2018, n° 17-13.859) ; « La division d'un lot de copropriété ne donne pas naissance à un nouveau syndicat des copropriétaires » (Civ. 3, 18 janvier 2018, n° 16-26.072).
 - 5- Hebdo éd. Privée, n° 724 du 21 décembre 2017 : « De l'astreinte en cas d'empiètement minime subsistant » (Cass. civ. 3, 10 novembre 2016, n° 15-21.949) ; « De la proportionnalité en matière d'empiètement » (Cass. civ. 3, 10 novembre 2016, n° 15-19.561) ; « Des modalités de la sanction de l'empiètement » (Cass. civ. 3, 10 novembre 2016, n° 15-25.113) ; « Un syndicat de copropriétaires peut agir sur le fondement du trouble anormal du voisinage à l'encontre d'un copropriétaire » (Cass. civ. 3, 11 mai 2017, n° 16-14339) ; « L'appréciation variable du trouble anormal du voisinage » (Cass. civ. 3, 19 janvier 2017, n° 15-28.591 et Cass. civ. 3, 26 janvier 2017, n° 15-16.977, F-D) ; « De la compétence du juge judiciaire limitée même en présence d'un trouble anormal du voisinage en présence d'une installation classée » (Cass. civ. 3, 25 janvier 2017, n° 15-25.526).
 - 6- Hebdo éd. Privée, n° 670 du 29 septembre 2016 : « Le propriétaire disposant également d'un droit d'usage et d'habitation sur le même bien peut en demander le partage quand bien même il serait grevé d'un second droit d'usage et d'habitation concédé à un tiers » (Cass. civ. 7 juillet 2016, n° 15-10278).
 - 7- Hebdo éd. Privée, n° 649 du 31 mars 2016 : « Perdre sa propriété pour échapper à sa responsabilité ! » (Cass. 3^{ème} civ., 5 novembre 2015, n° 14-20845) ; « La caractérisation de la voie de fait nécessite de rapporter notamment la preuve de l'extinction de son droit de propriété » (Cass. 1^{ère} civ., 9 décembre 2015, n° 14-24880).
 - 8- Hebdo éd. Privée, n° 617 du 18 juin 2015 : « Un acte de partage ne saurait constituer un juste titre permettant de fonder une prescription acquisitive abrégée » (Cass. 3^{ème} civ., 11 février 2015, n° 13-24770) ; « Le droit à indemnisation du tiers évincé au sens de l'article 555 du Code civil n'est pas attaché à la propriété » (Cass. 3^{ème} civ., 13 mai 2015, n° 13-26680) ; « Seul le bornage délimite la propriété (Cass. 3^{ème} civ., 19 mai 2015, n° 14-11984), mais il n'attribue pas la propriété (Cass. 3^{ème} civ., 10 février 2015, n° 13-24289).
 - 9- Hebdo éd. Privée, n° 592 du 27 novembre 2014 : « La modification de la répartition des charges acquise à la majorité des voix de l'assemblée générale des copropriétaires peu important que le nouvel usage soit prévu par le règlement de copropriété » (Cass. 3^{ème} civ., 1^{er} octobre 2014, n° 13-21745) ; « Le preneur à bail n'a pas la qualité pour contester la légalité d'une ordonnance d'expropriation (Cass. QPC, 8 juillet 2014, n° 14-10922) ».
 - 10- Hebdo éd. Privée, n° 577 du 3 juillet 2014 : « La perte de la qualité d'ouvrage public d'un immeuble rend possible l'empiètement » (Cass. 3^{ème} civ., 18 juin 2014, n° 13-10404) ; « Des actes de simple tolérance ne permettent pas de fonder une prescription acquisitive » (Cass., 3^{ème} civ., 3 juin 2014, n° 13-14946).
 - 11- Hebdo éd. Privée, n° 566 du 10 avril 2014 : « Le préfet et le juge des référés compétents pour connaître de l'expulsion des occupants d'une construction édifée sans permis de construire » (Cass. 3^{ème} civ., 5 mars 2014, n° 13-12540) ; « La

prescription de l'action en nullité d'une cession de droits indivis portant sur des biens immobiliers commence à courir à compter de la publication de ladite cession litigieuse » (Cass. 1^{ère} civ., 5 mars 2014, n° 12-28348) ; « L'empiètement fait obstacle à l'acquisition de la mitoyenneté quel qu'en soit l'auteur » (Cass. 3^{ème} civ., 19 février 2014, n° 13-12107).

- 12- Hebdo éd. Privée, n° 554 du 16 janvier 2014 : « Le propriétaire illégalement exproprié qui n'est pas en mesure de retrouver son bien a droit à une indemnité correspondante à la valeur réelle du bien au jour de la décision constatant l'absence de restitution » (Cass. 3^{ème} civ., 4 décembre 2013, n° 12-28919) ; « Lorsqu'une servitude de passage procède de la division conventionnelle d'un fonds, les propriétaires du fonds servant peuvent bénéficier d'une indemnité à la condition de ne pas avoir renoncé dans l'acte de partage à ladite indemnité » (Cass. 3^{ème} civ., 15 octobre 2013, n° 12-19563) ; « L'existence d'une sépulture n'a pas pour effet de rendre inaliénable et incessible la propriété dans laquelle celle-ci est située dont la vente amiable ou judiciaire est possible à la condition qu'il en soit fait mention dans le cahier des charges et qu'un accès soit réservé à la famille » (Cass. 2^{ème} civ., 17 octobre 2013, n° 12-23375).
- 13- Hebdo éd. Privée, n° 540 du 19 septembre 2013 : « L'autorisation d'occupation immobilière ne saurait caractériser une possession trentenaire à titre de propriétaire, tout comme elle ne saurait servir à retenir la bonne foi en matière de construction sur le terrain d'autrui » (Cass. 3^{ème} civ., 5 juin 2013, n° 11-22958) ; « La date d'évaluation de l'indemnité en cas de construction sur le terrain d'autrui est celle où le juge statue » (Cass. 3^{ème} civ., 9 juillet 2013, n° 12-18799) et « Le juste titre doit porter sur l'immeuble qu'entend prescrire celui qui s'en prévaut et doit être *a non domino* » (Cass. 3^{ème} civ., 9 juillet 2013, n° 11-24000).

□ **Articles :**

- 1- « Disparition d'un Banksy : variations juridiques à huit mains », éd. Lexbase. *La lettre juridique*, n° 802 du 14 novembre 2019 (coécrit avec Guillaume Beaussonie, Didier Krajieski et Julien Laurent, PR, Université Toulouse Capitole).
- 2- « La responsabilité des professionnels de l'immobilier », *Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et Midi-Pyrénées n°2019-1*, (coécrit avec *Aurore Valmary*).
- 3- « Propos introductifs relatifs à l'urgence en kinésithérapie », Actes du colloque « L'urgence en kinésithérapie », *Kinésithérapie la revue*, n°210, éd. Elsevier, juin 2019, p. 13 et s.
- 4- « L'incidence des services écosystémiques en droit de la responsabilité civile », Services écosystémiques et protection des sols. Analyses juridiques et éclairages agronomiques, *Revue Droit et ville*, 2017, n° 84, p.283 et s. ; *Quae éd.* en version *ePub*.
- 5- « De l'urgence à définir l'urgence en kinésithérapie », *Kinésithérapie la revue*, n° 832, éd. Elsevier Thomson, décembre 2017 (coécrit avec Roland Rocton, Kinésithérapeute, Expert près la Cour d'appel de Versailles, Expert près la Cour administrative d'appel de Versailles, Expert agréé en matière de Sécurité Sociale, Vice-Président de Santéjuris)
- 6- « Droit des biens et responsabilité civile, in L'utilité du droit des biens pour les autres branches du droit : De l'utilité des biens à l'utilité des règles relatives aux biens », à paraître.
- 7- « La définition juridique de la forêt en droit français », à paraître chez *Springer* (coécrit avec Matthieu Poumarède, PR, Université Toulouse Capitole).
- 8- « Rural development and food diversity in France », Food Diversity Between Rights, Duties and Autonomies, Legal Perspectives for a Scientific, Cultural and Social Debate on the Right to Food and Agroecology, Actes du colloque, Springer, 2018, p. 145 et s.
- 9- « La raison d'être de la responsabilité civile du notaire, régime de sévérité ou de sécurité ? », Les contours de la responsabilité civile du notaire, Actes du colloque, *Revue Droit et ville*, 2013, n° 75.
- 10- « Le mariage de la carpe et du lapin (L'alliance de la personnalité juridique et de la capacité juridique) », La personnalité juridique : traditions et évolutions, Actes du colloque de l'IFR, éd. LGDJ, n° 14, 2013.
- 11- « Au théâtre ce soir, les panneaux photovoltaïques nous électrisent », Panneaux photovoltaïques : où en est-on ?, *Revue Droit et ville*, 2010, n° 70, p. 37.

- **Étude :** « La prohibition des pactes d'anticipation », *Lamy Droit des régimes matrimoniaux, successions et libéralités*, Nov. 2012, Étude 204 mise à jour en avril 2016.

□ **Notes :**

- 1- « L'importance des circonstances en matière d'indemnité d'occupation en cas de jouissance privative du bien par l'un des tontiniers », à propos de Cass. 1^{ère} civ., 3 octobre 2018, n° 17-26060, éd. Lexbase. *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 760 du 8 novembre 2018.
- 2- « La fin du caractère perpétuel des droits réels de jouissance spéciale ? », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 28 janvier 2015, n° 14-10013, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 602 du 5 mars 2015.
- 3- « VEFA, recours contre permis de construire et notaire : les ingrédients de la mise en œuvre de la responsabilité civile du notaire », à propos de Cass. 1^{ère} civ., 2 juillet 2014, n° 12-28615, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 580 du 24 juillet 2014.
- 4- « Obligations de donner et de délivrer : la nécessité de distinguer le droit de propriété de son objet », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 26 mars 2014, n° 13-10984, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 570 du 15 mai 2014.
- 5- « Tango : toujours pas d'indivision en tontine...quoi que... », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 17 décembre 2013, n° 12-15453, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 559 du 20 février 2014 (coécrite avec M. Guiguet-Schiélé, MCF, Université Toulouse Capitole).
- 6- « De la construction sur le terrain d'autrui : l'étonnante bonne foi ? », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 17 décembre 2013, n° 12-15916, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 556 du 30 janvier 2014.

- 7- « La faculté de rétractation : une prérogative strictement personnelle conduisant à l'anéantissement d'une acquisition commune », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 4 décembre 2013, n° 12-27293, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 553 du 9 janvier 2014.
- 8- « Le certificat de conformité déchu en raison de la violation d'une règle d'urbanisme », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 23 octobre 2013, n° 12-24919, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 550 du 5 décembre 2013 (coécrite avec Melle. Chevalier, Avocate au barreau de Toulouse).
- 9- « Quand la Cour de cassation s'obstine : le notaire peut dormir sur ses deux oreilles », à propos de Cass. 1^{ère} civ., 11 septembre 2013, n° 12-17077, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 541 du 26 septembre 2013.
- 10- « La réalisation de la condition suspensive hors-délai ou la caducité automatique de la promesse », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 29 mai 2013, n° 12-17077, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 533 du 27 juin 2013.
- 11- « La consécration prétorienne d'un cas d'exclusion de la CIVI : l'OPEX ! », à propos de Cass. 2^{ème} civ., 28 mars 2013, n° 11-18025, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 524 du 18 avril 2013.
- 12- « L'*animus* : seule constante de la possession utile pour prescrire », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 20 février 2013, n° 11-15398, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 521 du 28 mars 2013.
- 13- « Recours du garant de livraison contre le constructeur défaillant : suite et fin de la saga », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 12 sept. 2012, n° 11-13309, *JCP N*, 2013, n° 7, 1027.
- 14- « Quand la publicité foncière vole au secours du notaire », à propos de Cass. 1^{ère} civ., 20 déc. 2012, n° 11-19682, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 516 du 14 février 2013.
- 15- « Petit meurtre entre tontiniers », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 5 déc. 2012, n° 11-24448, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 514 du 31 janv. 2013 (coécrite avec M. Guiguet-Schiélé, MCF, Université Toulouse Capitole).
- 16- « La création prétorienne d'un droit de jouissance spéciale à durée indéterminée », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 31 oct. 2012, n° 11-16304, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 507 du 29 nov. 2012 (coécrite avec M. Beaussonie, PR, Université Toulouse Capitole).
- 17- « L'accession immobilière différée à la fin de l'usufruit », à propos de Cass. 3^{ème} civ., 19 sept. 2012, n° 11-15460, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 504 du 8 nov. 2012.
- 18- « Prévoir l'imprévisible dommage prévisible », à propos de Cass. 1^{ère} civ., 26 sept. 2012, n° 11-13177, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 502 du 18 oct. 2012.
- 19- « L'action en réparation est indépendante des actions en garantie des vices cachés », à propos de Cass. com., 19 juin 2012, n° 11-13176, éd. Lexbase, *Revue éd. Privée*, Hebdo n° 494 du 19 juill. 2012.
- 20- « Les dispositions de l'article 555 du Code civil s'appliquent aux concubins », à propos de CA Toulouse, 8 févr. 2009, *CJAMP*, 2009-2, p. 437 (coécrite avec M. Beaussonie, PR à l'Université Toulouse Capitole).
- 21- « L'empiètement minime dont la mesure est inférieure à la tolérance pratiquée ne doit pas être retenu », à propos de CA Toulouse, 8 déc. 2008, *CJAMP*, 2009-1, p. 216.

□ **Observations en droit des biens, construction, copropriété et responsabilité civile (sous CA Toulouse (To.)) : in CJAMP n°s 2009-2 à 2018-3 :** To., 13-08-2018 (Gardien d'une jument et responsabilité du fait d'un animal) ; To., 26-02-2018 (Glissement de terrain et fait des choses) ; To., 4-09-2017 (Accidents de la circulation et responsabilité du fait des choses) ; To., 28-09-2017 (Responsabilité personnelle pour faute d'un mineur) ; To., 1-08-2106 (Responsabilité du fait des choses) ; To., 23-05-2016 (Troubles anormaux du voisinage) ; To., 3-06-2014 (Action en revendication mobilière) ; To., 28-07-2014 (Construction sur le terrain d'autrui) ; To., 28-01-2014 (Action en insaisissabilité d'un bien indivis) ; To., 9-09-2013 (Servitude de passage) ; To., 3-09-2013 (Exécution de travaux sans déclaration préalable) ; To., 15-07-2013 (Vente sans le consentement du nu-propiétaire) ; To., 18-03-2013 (Trouble anormal du voisinage) ; To., 7-01-2013 (Bornage amiable et judiciaire), To., 15-10-2012 (Juge judiciaire et travaux publics) ; To., 9-07-2012 (Obligations du syndic), To., 4-06-2012 (Garantie décennale et réception) ; To., 27-02-2012 (Voie de fait) ; To., 10-01-2012 (Concubinage et enrichissement sans cause) ; To., 9-01-2012 (Trouble anormal du voisinage) ; To., 30-01-2012 (Empiètement et bornage) ; To., 17-10-2011 (Action possessoire) ; To., 12-09-2011 (Action en revendication et usucapion) ; To., 11-04-2011 (Servitude par destination du père de famille) ; To., 8-03-2011 (Action en revendication et clause de réserve de propriété) ; To., 8-02-2011 (Action en restitution) ; To., 31-01-2011 (Action en réintégration et servitude discontinuée) ; To., 18-10-2010 (Usucapion et mur mitoyen) ; To., 30-12-2010 (Transfert de la garde et exonération du gardien) ; To., 7-12-2010 (Responsabilité du commettant) ; To., 28-06-2010 (Acquisition par prescription d'une servitude) ; To., 19-01-2010 (Vente d'un bien indivis) ; To., 4-05-2009 (Prescription acquisitive abrégée et théorie de l'apparence) ; To., 11-05-2009 (Servitude par destination du père de famille) ; To., 22-04-2009 (Responsabilité contractuelle en matière de dépôt et clause d'indemnisation) ; To., 10-02-2009 (Action en revendication mobilière) ; To., 12-01-2009 (Présomption simple de mitoyenneté) ; To., 27-01-2009 (Clause de réserve de propriété et biens fongibles) ; To., 24-03-2009 (Inexécution d'une obligation de résultat).

□ **Responsabilités scientifiques :**

- Membre du comité de rédaction et de lecture des *Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et Midi-Pyrénées (CJAMP)* et responsable des rubriques « Biens, Propriété, Droits réels, Copropriété, Construction, Immobilier, Sûretés »
- Membre du comité de lecture de la revue *Droit et Ville*
- Membre du comité éditorial in *Legal Issues in Transdisciplinary Environmental Studies*, éd. Springer

Responsabilités administratives et pédagogiques (2005-2020)

(Les responsabilités exercées en 2019-2020 apparaissent en gras)

-
- ❑ Asesseur puis membre puis 1^{er} assesseur puis **membre du Conseil de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Toulouse Capitole**
 - ❑ **Responsable de la licence professionnelle « Gestion et comptabilité des entités agricoles » (UT1 Capitole)**
 - ❑ **Responsable pédagogique de la Licence I droit de l'Université Toulouse Capitole (UT1 Capitole)**
 - ❑ **Co-responsable de la double licence droit et gestion (UT1 Capitole)**
 - ❑ **Membre du jury de l'examen de sortie du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) et membre du jury au titre de l'article 98 du décret du 27 novembre 1991**
 - ❑ **Examineur spécialisé en Droit des obligations pour l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation à la Profession d'Avocat)**
 - ❑ Directeur adjoint de l'Institut d'Etudes Judiciaires (UT1 Capitole)
 - ❑ Co-Responsable du DU « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » (UT1 Capitole)
 - ❑ Membre d'un comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences en droit privé : Aix-en-Provence (mai 2016).
 - ❑ Président de la commission de discipline du baccalauréat de l'académie de Toulouse
 - ❑ Président du jury des soutenances de mémoires de l'Université de droit d'HCMV (Vietnam)
 - ❑ Notariat :
 - Directeur de rapports de stage en vue de l'obtention du DSN délivré par l'Université Paris II Assas
 - Membre de jurys de rapports de stage en vue de l'obtention du DSN délivré par UT1 Capitole
 - Membre du jury de la voie professionnelle à l'Ecole Notariat et CFPN
 - ❑ Co-organisateur des « Universités d'été » de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Toulouse Capitole
 - ❑ Chargé du suivi pédagogique des formations juridiques à l'étranger (ISM Dakar en L3 et M1) pour le CUFR J.-F. Champollion d'Albi
 - ❑ Administration du cyber-enseignement en droit pour le CUFR J.-F. Champollion d'Albi